



Que signifie injonction de payer caduque

Par **LeaBT**, le **07/06/2022** à **23:34**

Bonjour,

Suite à un non paiement d un crédit je me suis retrouvé au tribunal pour une injonction de payer. La partie adverse ne s est pas présentée. Le juge m a proposé de regler ma dette dans 2 ans, ce que j'ai accepté. 3 mois plus tard je reçois un courrier du tribunal indiquant injonction de payer caduque et frais à la charge du créancier. 3 mois plus je reçois un courrier de l huissier pour une convocation au tribunal. J'avoue que je ne comprends rien. Si quelqu'un pouvait m'aiguiller.

Merci d'avance

Par **Louxor_91**, le **08/06/2022** à **09:28**

Bonjour,

vous contactez l'huissier et lui faites part de la décision de justice.

Par **LeaBT**, le **08/06/2022** à **11:13**

Merci pour votre réponse, c'est ce que je comptais faire mais je voulais comprendre avant de le faire.